

1890

Mobilier. Récolement. (C. 9 sept. 1890.)

Uniforme. Directeurs et surveillants. (C. 11 fév. 1890.) -- Aides
surveillants. Signe distinctif. (C. 10 fév. 1890.)

Serment. Comptables des prisons. Prestation de serment. Réception
par MM. les gouverneurs. (C. 5 avril 1890.)

Emprisonnement. Exécution des peines subsidiaires. (C. 24 mai 1890.)

— Exécution à l'égard des libérés conditionnellement. (C. 22 oct. 1890.) — Id. Obligation des receveurs de l'enregistrement de joindre aux états 204 un extrait des jugements et arrêts de condamnation. (C. 29 août et 5 sept. 1890.) Voy. *Maisons spéciales en réforme.*

Correspondance des détenus. Mesures réglementaires. (C. 15 juill. 1890.
— Id. des enfants détenus dans les maisons spéciales de réforme.
(A. 6 juin 1890.)

Maisons spéciales de réforme et écoles agricoles. Envoi des mineurs. Mode de transfèrement. Frais. Liquidation. (C. 30 avril 1890.) — Condamnations à charge de jeunes détenus. Exécution de la peine d'emprisonnement. Rapport préalable. (C. 17 juill. 1890.) — Libération d'enfants à recommander aux comités de patronage. Envoi au gouvernement d'un extrait du registre de comptabilité morale. Délai. (C. 24 nov. 1890.) *Voy. Classification. Correspondance. Transfèrement. Visites.*

Mendiants et vagabonds mis à la disposition du gouvernement du chef de mendicité ou vagabondage en état de détention préventive du chef d'une autre infraction. Exécution du mandat d'arrêt. (C. 10 janv. 1890.)

1990

Emprisonnement cellulaire. Libération conditionnelle 6 ju'e de suppression du temps de la peine subie. (C. 8 août 188890.) y. Détention.

Détention. Peines perpétuelles commuées en détention à temps. Libération conditionnelle. Quotité subie. Mode de calcul. (C. 1^{er} déc. 1890.)

Douches. Emploi. Interdiction. (C. 25 oct. 1890.)

1890

Chauffage. (G. 17 déc. 1890.)

1890

Appareils à vapeur dépendant des services de l'Etat. Surveillance.
(C. 20 mai et 24 juin 1890.)

Dépenses. Etat trimestriel des dépenses ordonnées et justification de l'emploi des crédits alloués pour les menus travaux d'urgence aux bâtiments et au mobilier. (C. 29 déc. 1891.)

Masse des détenus. Mandats-poste et fonds déposés. Remise aux détenus
par l'intermédiaire des comptables. (C. 18 avril 1891.)

Mendiants et vagabonds. Rapport à adresser au département de la justice
avant l'expiration de la peine. (C. 10 déc. 1891.) Voy. MENDIANTS ET
VAGABONDS.

Correspondance des détenues. Règlement. (CC. 12 mai et 4 juill. 1891.

Visites des prisons. Règlement. (A. 30 mars et C. 6 avril 1891.) —
Visite aux détenues. Règlement. (C. 12 mai 1891.) — Id. aux détenus
employés au service domestique. Fixation des jours de visite des
comités de patronage. (C. 24 fév. 1891.)

Régime disciplinaire. Capuchon. Port obligatoire. (C. 24 août 1891.)

Service domestique. Services de la buanderie et de la cuisine. Défense
d'employer des femmes de mauvaise vie. (C. 15 août 1891.)

Conférences du personnel, Prisons centrales de Louvain et de Gand.

Procès-verbaux. Envoi au ministère de la justice. Mentions relatives aux détenus qui font l'objet de remarques spéciales. (CC. 20 janv. et 4 mai 1891.) — Prisons secondaires. (C. 3 mai 1891.)

1891

Classification des prisons. Maison d'arrêt de Nivelles. (A. 3 déc. 1891.)

Condamnés à perpétuité ayant subi dix ans de détention cellulaire. Prison
centrale de Gand. Rapport semestriel. Suppression. (C. 10 août 1891.)

Bâtiments. Habitations du personnel. Chauffage aux frais de l'Etat. Fixation des quantités de charbon à délivrer. (C. 16 juin 1891.) — Projets de travaux. Etude. Entente préalable des directeurs des prisons, des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, avec les ingénieurs des ponts et chaussées. (CC. 25 sept., 5 et 26 nov. 1891.) *Voy. Dépenses.*

Adjudications. Cautonnements des entrepreneurs. Remboursement.
(C. 14 mars 1891.) *Voy. Comptabilité.*

1891
1892

Transfèrement des détenus. Signalement à joindre au réquisitoire de translation. (CC. 11 juin et 18 août 1891.) — Remise des pièces relatives à l'arrestation. (CC. 20 et 23 juin 1891.) — Pièces à joindre aux réquisitoires de translation. (C. 30 juin et 11 juill. 1892.) — Condamnés à la veille d'être libérés. Transfèrement dans la prison de leur arrondissement respectif. (A. 4 sept. et C. 12 sept. 1891.) — Mendians et vagabonds destinés aux maisons de refuge. (C. 4 et 9 janv. 1892.) Voy. *Service de médecine mentale.*

1891
1892

Habillement et armement des surveillants. (C. 14 avril 1891.) — *Chaus-*
sures. (C. 24 juin 1891.) — *Id. Mesures.* (CC. 18 oct. et 17 déc. 1892.)
— *Chevrons.* (C. 14 sept. 1891.)

1891
1892

Comptabilité morale. Condamnés à plus de trois mois d'emprisonnement. Antécédents et moralité, faits relatifs à la condamnation. Renseignements détaillés à transmettre par les parquets aux directeurs des établissements pénitentiaires. (C. 17 juin 1891.) — Tenue des écritures de la comptabilité morale par les directeurs. (C. 15 mars 1892.)

1891
1892

Réduction des peines. Détenus incapables de supporter l'encellulement.
Propositions de remise de peine. (C. 15 déc. 1891.) — Id. Envoi des
propositions au département de la justice par les commissions admi-
nistratives des prisons. (C. 4 fév. 1892.)

1891
1892

Libération conditionnelle. Affaires strictement confidentielles. (C. 20 avril 1891.) — Propositions des directeurs des prisons. Envoi au ministère de la justice dans les huit jours de la réception par les commissions administratives. (C. 30 mai 1891.) — Propositions. Formule. (C. 28 mars 1892.) *Voy. Rapport journalier.*

1891
1892

Service sanitaire. Tuberculisation. Préservation. (C. 25 mars 1891.) —
Pharmacies. Suppression. Nouveau mode de fourniture des médicaments. (C. 3 déc. 1891.) — Médicaments extraordinaires. Emploi
exceptionnel. (C. 25 juin 1892.)

1891
1892

Service de médecine mentale. Institution. (A. 30 mars 1891.) — Règlement. (A. M. et C. 25 mai 1891.) — Nouveau règlement. (A. M. et C. 2 août 1892.) — Registres. Imprimés. (C. 10 oct. 1892.) — Individus atteints du « delirium tremens ». Soins médicaux. (C. 18 oct. 1892.) — Inspection trimestrielle des médecins aliénistes. Condamnés du chef d'attentat à la pudeur et d'outrage public aux mœurs. (C. 11 nov. 1892.) — Avis à donner aux médecins aliénistes du transfèrement des détenus mis à leur disposition. (C. 27 déc. 1892.) *Voy. Aliénés. POSTES.*

1891
1892

Régime alimentaire des ~~travailleurs~~ Composition des soupes. Modification.

(C. 24 juin 1891.) — Envoi de vivres du dehors. Autorisation spéciale.

(C. 25 oct. 1892.)

1891
—
1892

Classification des détenus. Condamnés à des peines de plus de deux ans, âgés de 18 à 21 ans accomplis. Application du règlement du 15 avril 1874. (C. 11 mars 1891.) — Prisons secondaires communes. Classification des hommes détenus. (C. 22 avril 1891.) — Condamnés correctionnels de l'arrondissement de Bruxelles profes-

sant le culte protestant, anglican ou israélite. Envoi dans une même prison. Mesure abrogée. (C. 15 janv. 1892.) — Condamnés civils de l'arrondissement de Bruxelles à plus de trois mois jusqu'à six mois d'emprisonnement. Envoi à la prison centrale de Gand. Condamnés du même arrondissement pour faits contraires aux mœurs ou âgés de moins de 18 ans. Maintien à la prison de Saint-Gilles. (C. 14 mars 1892.) — Condamnés en appel. Condamnés civils de certains arrondissements à une peine de un an à six mois d'emprisonnement. Lieux de détention. (C. 21 nov. 1892.) — Classification des condamnés (garçons) mineurs de 18 ans. (CC. 30 nov. et 15 déc. 1892.) *Voy. Transfèrement des détenus. Quartier de discipline et de correction.*

1891
1892

Personnel. Commission d'examen. Nomination d'un membre. (A. 6 fév. 1891.) — Agents destitués ou démissionnaires. Certificat. (C. 15 déc. 1891.) — Traitements des fonctionnaires et employés. Paiement à date fixe. (CC. 17 août et 10 déc. 1892.) — Secours. (C. 27 août 1892.) — Traitements des commis de 4^{re} classe. Fixation. (A. 8 oct. 1892.) — Personnel de surveillance. Recrutement exclusif parmi les sous-officiers de l'armée et certains hommes de métier. (C. 29 août 1892.) — Bulletins de conduite. (C. 5 déc. 1892.)

1891
1892

Rapport journalier. Modifications. (C. 30 déc. 1891.) — Condamnés libérés admis au bénéfice de la libération conditionnelle. Détail des calculs établissant la date de l'échéance de la libération définitive. (C. 18 mars 1892.) Voy. *Classification des détenus*.

1891
1892

Comptabilité. Règlement. Revision (1). (A. 25 sept. 1891.) — Id. Transmission et mise en vigueur. (CC. 8 déc. 1891.) — Frais d'entretien des détenus militaires. Recouvrement. Mode de dresser les factures. (CC. 29 août, p. 283, 28 oct., 24 nov. et 28 déc. 1891.) — Frais d'entretien des détenus dans les maisons de passage. Liquidation. Etat trimestriel. (C. 30 avril 1892.) — Frais d'annonces, d'affiches et de correspondance. Liquidation. (C. 24 déc. 1892.) *Voy. Dépenses. Masse des détenus. Nourrissons.*

Travaux domestiques. Salaire des détenus. Tarif. (C. 23 juill. 1892.) —
Choix des détenus. (C. 12 oct. 1892.)

1892

Visiteurs. Certificat d'identité. Signalement du porteur. Signaturé.
(C. 29 sept. 1892.)

Vêtements des détenus libérés. Confection dans les prisons. (C.
27 août 1892.)

Culte. Retraite spirituelle par des prêtres séculiers ou par des religieux.
Visite des cellules par des ecclésiastiques étrangers. Autorisation
spéciale. (C. 15 oct. 1892.) *Voy. Classification des détenus.*

1892

Décès et maladies graves. Avis aux parents. Correspondance avec les
parents. Visite des parents. (C. 17 nov. 1892.)

Erou. Détenus militaires pensionnés. Indication de la position des militaires inculpés ou condamnés. (C. 10 nov. 1892.) — Femmes enceintes. (CC. 3 et 31 déc. 1892.)

1892

Directeur remplaçant. Logement. (C. 10 oct. 1892.)

1892

Extincteurs d'incendie, Charges. Préparation. (C. 22 août 1892.)

Habillage des détenus. Comparution des détenus en justice. Costume civil. (C. 20 oct. 1892.) Voy. *Aliénés. Régime disciplinaire.*

1892

*Libération. Avis aux parquets. (G. 5 mars 1892) Voy. Vêtements.
Transfèrement des détenus.*

1892

Lecteur. Suppression. (C. 15 mars 1892.)

Heure. Adoption de l'heure en temps moyen du méridien de Greenwich.
(C. 12 avril 1892.)

Nourrissons. Frais d'entretien. Admission. (C. 31 déc. 1892.)

Militaires. Incarcération et libération. Avis à donner à M. le ministre
de la guerre. (C. 31 juill. 1892.) Voy. Comptabilité. Écou.